



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 9 AVRIL 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi neuf avril deux mille dix-huit, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mélanie Larente, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présentes : Madame Manon Lambert, directrice générale adjointe.

---

**POINT 1  
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est 19 h30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2  
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**18-04-071 POINT 3  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Regroupement des pompiers
- b) Politique familiale et Politique des aînées
- c) Hommage à Manon Lambert, directrice générale

**18-04-072 POINT 4  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2018**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2018 soit approuvé.

**18-04-073**

**POINT 5**  
**CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MARS 2018**

---

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 12 555,89 \$ et portant les numéros suivants :
  - Paiement des salaires : D1800063 à D1800087,
- le registre des chèques-généraux, totalisant un montant de 440 048,20 \$ portant les numéros suivants :
  - Paiement par chèque : C1800054 à C1800058
  - Paiement en ligne : L1800059 à L1800064
  - Paiement manuel : M1800049 à M1800053
  - Paiement direct : P1800062 à P1800076
  - Paiement annulé : P1800058 à P1800061

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

**18-04-074**

**POINT 6**  
**CORRESPONDANCE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

**PROVENANCE**

- De monsieur Benoît Villeneuve et de Madame Kathleen Raby qui demande l'appui de la Municipalité afin de garder en fonction le bureau de poste de la Municipalité. Madame Raby explique qu'un appel de candidatures pour le maître de poste est en cour chez Postes Canada. Le conseil est favorable à transmettre une correspondance à cet effet au député, Monsieur David Graham.
- De monsieur Dany Rail, de la Sûreté du Québec, demandant une rencontre avec le conseil municipal afin de déposer le rapport annuel d'activités de la SQ pour l'année 2017-2018.
- De Madame Henriette Bissonnette, propriétaire de terrains sur la rue Principale, qui veut offrir ses terrains à la Municipalité à un prix révisé, soit celui prix de l'évaluation.
- Le conseil prend acte de la correspondance datée du 1<sup>er</sup> mars 2018 de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous informant que les municipalités membres de la MMQ bénéficient maintenant d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

**POINT 7**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

18-04-075

**POINT 8**  
**EMBAUCHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 18-02-040, le conseil autorisait la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste de « directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe »;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une quinzaine de candidatures;

ATTENDU QUE la direction générale a retenu trois (3) candidatures et que les entrevues de sélection ont eu lieu;

ATTENDU QUE parmi les entrevues réalisées, la direction générale recommande l'embauche de Madame Geneviève Brisebois;

Il est proposé par : André Trudel  
Et unanimement résolu que :

1. Le conseil municipal procède à l'embauche de Madame Geneviève Brisebois à titre de « directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ».
2. L'entrée en fonction officielle soit prévue le lundi 14 mai 2018 pour une période de probation de six(6) mois et une évaluation de rendement sera effectuée avant la fin de la période probatoire, le tout tel que stipulé au contrat.
3. Les conditions de travail, salaires, avantages sociaux et autres soient inclus à l'intérieur du contrat à intervenir pour ces fins.
4. Le maire soit autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

18-04-076

**POINT 9**  
**APPUI – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL AU MTMDET – TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2<sup>E</sup> RANG MOREAU À FERME-NEUVE**

---

ATTENDU QUE par sa résolution 040-03-2018, la Municipalité de Lac-Saint-Paul demandait au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de procéder aux travaux de réfection d'une partie du 2<sup>e</sup> Rang Moreau à Ferme-Neuve dès ce printemps;

Il est proposé par : André Trudel  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la Municipalité de Lac-Saint-Paul dans sa demande au MTMDET à l'effet que des travaux de réfection, suite à un affaissement de la chaussée d'une partie du 2<sup>e</sup> Rang Moreau à Ferme-Neuve, doivent être effectués sans tarder afin de pouvoir rouvrir ce chemin à la circulation.

18-04-077

**POINT 10**

**APPUI CONDITIONNEL – HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME ET DEMANDE DE MISE À NIVEAU DE L'HÔPITAL DE MONT-LAURIER ET RIVIÈRE-ROUGE**

---

ATTENDU QUE l'Hôpital de Mont-Laurier a besoin de rénovations majeures de ses chambres, à 2 ou 4 lits, non conformes aux normes architecturales répondant à la prévention des infections nosocomiales, sans services sanitaires de salle de bain, devenant problématiques à la desserte de nos soins au détriment de notre population.

ATTENDU QUE la mise à niveau a été priorisée par la direction du CISSS et analysée par le ministère de la Santé après le dépôt d'un plan fonctionnel et technique de 22 M \$ pour l'Hôpital de Mont-Laurier;

ATTENDU QU'une analyse de mise à niveau de la salle d'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge devient une nécessité;

ATTENDU QUE la population de la MRC d'Antoine-Labelle est une des plus vieillissante et pauvre de la province de Québec;

ATTENDU QUE la population de Mont-Saint-Michel et de toute la MRC d'Antoine-Labelle est considérée comme une région éloignée et a besoin de soins spécialisés sur place;

ATTENDU QUE notre région souffre de recrutement en spécialité plus particulièrement en radiologie qui nécessite le service d'une résonance magnétique pour assurer le recrutement et la rétention de radiologiste et en médecine de famille assurant les services en hospitalisation et services d'urgences;

ATTENDU QUE les citoyens-patients sont obligés de parcourir jusqu'à 500 km pour des tests de résonance magnétique, autant et/ou presque autant pour des opérations d'un jour concernant les yeux et autres parties du corps, augmentant ainsi considérablement les coûts que souvent les gens ne peuvent payer;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme demande l'appui des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour la modernisation de l'Hôpital de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la modernisation de nos installations communes viendrait créer une mise à niveau des soins et assurer une activité économique importante de nos régions priorisées localement par le CISSS des Laurentides;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la **modernisation** de l'Hôpital de Mont-Laurier et **l'étude de la mise à niveau** de la salle d'urgence de l'Hôpital de Rivière-Rouge prioritairement, assurant leurs rôles sous-régionaux ainsi que la modernisation de l'Hôpital de Saint-Jérôme pour assurer son rôle régional en complémentarité, et ce, dans une enveloppe budgétaire respectant nos priorités sous-régionales et régionales.

Il est de plus résolu que :

- Copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

- Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec;
- Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Monsieur Pierre Arcand, président du Conseil du trésor
- Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides;
- Monsieur Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme;
- Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle
- Monsieur François Fois, président-directeur général du CISSS des Laurentides;
- À la MRC d'Antoine-Labelle et ses municipalités membres.

18-04-078

**POINT 11  
RÉSILIATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN TRAVAUX PUBLICS –  
LAC-SAINT-PAUL**

---

ATTENDU la signature d'une entente intermunicipale avec la Municipalité de Lac-Saint-Paul, concernant la mise en commun de la main-d'œuvre des services des travaux publics, intervenue le 14 mai 2015;

ATTENDU QUE par sa résolution 048-03-2018, la Municipalité de Lac-Saint-Paul demande de résilier ladite entente;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel résilie, à compter du 9 avril 2018, l'entente intermunicipale intervenue avec la Municipalité de Lac-Saint-Paul pour la mise en commun de la main-d'œuvre des services des travaux publics, signée initialement le 14 mai 2015.

18-04-079

**POINT 12  
ÉTATS FINANCIERS 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE  
LA LIÈVRE**

---

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les états financiers au 31 décembre 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

**POINT 13  
DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS  
DE LA LIÈVRE**

---

Le conseil prend acte du rapport annuel 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ainsi que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2017.

18-04-080

**POINT 14  
MISE À JOUR DES ASSURANCES – AJOUTS DE PROTECTION –  
LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**

---

ATTENDU la réception de la part de notre assureur d'une demande de mise à jour de notre dossier, le 15 janvier dernier;

ATTENDU QUE cette demande de mise à jour vise à réévaluer les valeurs assurables actuellement en vigueur et à proposer à la municipalité des protections supplémentaires;

ATTENDU QUE l'ensemble des documents a été présenté au conseil municipal ;

Il est proposé par : Éric Lévesque  
Et unanimement résolu que :

1. Les valeurs assurables des bâtiments soient les suivantes :

<b>Affectation et adresse</b>	<b>Valeur à assurer bâtiment</b>
Bureau municipal (94, rue de l'église)	1 252 600 \$
Entrepôt	23 690 \$
Caserne incendie/garage municipal (68, rue du Pont)	301 500 \$
Entrepôt (68, rue du Pont)	76 600 \$
Salle Communautaire (99, rue Communautaire)	807 800 \$
Centre Multisport (Sporthèque) (62, rue Principale)	496 600 \$
Bibliothèque (73, rue Principale)	0 \$
Station d'eau potable (69, rue du Pont)	200 000 \$
Valeur totale à assurer	3 135 100 \$
<b>Montant total de la surprime 2018</b>	<b>3 749 \$</b>

2. Les valeurs assurables des contenus soient les suivantes :

<b>Affectation et adresse</b>	<b>Valeur à assurer contenu</b>
Bureau municipal (94, rue de l'Église)	100 000 \$
Entrepôt	10 300 \$
Caserne incendie/garage municipal (68, rue du Pont)	80 000 \$
Entrepôt (68, rue du Pont)	10 000 \$
Salle Communautaire (99, rue Communautaire)	50 000 \$
Centre Multisports (Sporthèque) (62, rue Principale)	20 000 \$
Bibliothèque (73, rue Principale)	74 566 \$
Station d'eau potable (69, rue du Pont)	927 000 \$
Valeur totale à assurer	1 271 866 \$
<b>Montant total de la surprime 2018</b>	<b>279 \$</b>

3. De modifier le tableau des biens divers selon les données suivantes :

<b>Description</b>	<b>Valeur à assurer</b>
Équipements et outils de voirie	8 000 \$
Autre - Équipements incendie	73 500 \$
Autre - Manuels de la bibliothèque	110 000 \$
Autre - Appareils communication (radios, antenne, batterie, chargeur)	10 000 \$
Épandeur à calcium	2 000 \$
Tracteur à gazon	3 000 \$
Souffleuse patinoire	2 500 \$
Valeur totale à assurer	209 000 \$
<b>Montant total de la surprime 2018</b>	<b>285 \$</b>

4. D'accepter les protections supplémentaires suivantes :

<b>Protection</b>	<b>Option choisie</b>
Assurance accident cadres et dirigeants	Option A pour 9 personnes
Assurance accident des pompiers et premiers répondants	Option E
Assurance accident bénévoles et brigadiers	Option C pour 130 personnes
Assurance bris de machine	s/o
Assurance frais de justice	50 000 \$
Responsabilité civile complémentaire	Ajout de 1 000 000 \$ pour une couverture totale de 3 000 000 \$
Assurance octroi de contrats	s/o
<b>Montant total de la surprime 2018</b>	<b>2 388 \$</b>

5. De refuser les protections supplémentaires suivantes :
  - Avenant C-21
  - Tremblements de terre
  - Inondations
  - Réservoirs pétroliers
  - Drones
  - Cyberrisques
6. Que ces modifications soient effectives en date du 10 avril 2018.
7. Il est, de plus, résolu d'affecter un montant maximal de 7 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin de couvrir cette dépense.

**18-04-081**

**POINT 15**

**DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) ANNÉE 2018-2019**

---

ATTENDU le mauvais état de la chaussée à divers endroits sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà entrepris divers travaux d'infrastructures de voirie sur la montée du Lac Gravel et le chemin Tour-du-Lac-Gravel depuis quelques années;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre en 2018 les travaux de réparation de chaussée et de pavage sur lesdits chemins;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel adresse une demande de subvention, dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour l'année 2018-2019 », au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, afin de réaliser des travaux majeurs sur les chemins de la Municipalité pour l'année 2018 soit :

- Montée du Lac Gravel
- Chemin Tour-du-Lac-Gravel

Qu'un dossier expliquant la nature des travaux à réaliser soit transmis au député et au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

**18-04-082**

**POINT 16**

**AUTORISATION DE DÉPENSES – CONSTRUCTION DU QUAI MUNICIPAL**

---

ATTENDU QU'au programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 adopté lors de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018, le conseil municipal a réservé des fonds afin de procéder à la construction du quai municipal;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise une dépense maximale de 13 000 \$ pour la construction d'un quai municipal pour le Lac Gravel et que ladite dépense soit financée par le budget de fonctionnement.

18-04-083

**POINT 17**  
**AUTORISATION DE DÉPENSES – INSTALLATION DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES - FAMILIFEST**

---

ATTENDU QU'au programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020 adopté lors de la séance extraordinaire du 8 janvier 2018, le conseil municipal a réservé des fonds afin de procéder à l'installation de deux (2) panneaux électriques pour la tenue du Familifest;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise une dépense maximale de 5 500 \$ pour la l'installation de deux (2) panneaux électriques de 200 ampères, soit un au Parc du Village et un autre à l'entrée du Parc Multisport – La Sporthèque, pour la tenue du Familifest, et que ladite dépense soit financée par le budget de fonctionnement.

18-04-084

**POINT 18**  
**ACHAT D'UN LOGICIEL FLIP PDF PROFESSIONAL**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire convertir les documents PDF en flipbook afin de créer facilement des publications avec l'effet réel du changement de page, ajouter des vidéos, des audios, des images de galerie et des insertions interactives, pour les publications sur son site WEB et sa page Facebook, créer le bulletin municipal en édition virtuelle dynamique et plus;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise l'achat d'un logiciel « Flip PDF Professional », pour un montant approximatif de 500 \$, pour le Service des loisirs, de la culture et des communications, afin de créer des publications actives.

Cette dépense soit imputée au fonds général et aux postes budgétaires suivants :

- 50% par 02-702-30-670-00 – Bibliothèque - Fournitures de bureau
- 50% par 02-702-30-529-00 – Bibliothèque - Achats de livres

18-04-085

**POINT 19**  
**DON – PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-LIÈVRE – COMMUNAUTÉ SAINT-MICHEL – ANNÉE 2018**

---

ATTENDU la demande de remboursement de la taxe foncière représentant un don à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel offre en don un montant de 1 242,04 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel, représentant la somme équivalente au montant total de la taxe foncière 2018, pour la partie imposable du presbytère, conditionnellement à ce que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.



18-04-086

**POINT 20**  
**AUGMENTATION DE LOYER – LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

---

ATTENDU la demande d'augmentation pour le loyer du local de la bibliothèque municipale au 73-A, rue Principale, reçue le 16 mars dernier;

ATTENDU que le bail de location se termine le 31 mai 2018;

ATTENDU QUE la propriétaire désire vendre son immeuble et qu'elle offre à la Municipalité un bail annuel et renouvelable jusqu'à ce que ledit immeuble soit vendu;

ATTENDU QUE l'augmentation demandée est pour deux (2) ans;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité accepte la demande d'augmentation de loyer du local de la bibliothèque municipale, au 73-A, rue Principale, qui passera de 325 \$ à 350 \$ par mois, et ce au 1<sup>er</sup> juin 2018.
2. La Municipalité renouvelle ledit bail pour la prochaine année 2018-2019, soit jusqu'au 31 mai 2019.

18-04-087

**POINT 21**  
**MANDAT DE REPRÉSENTATION – COUR DU QUÉBEC – DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

---

ATTENDU la requête en dommages déposée contre la Municipalité par le propriétaire du 134, chemin de Parent, monsieur Armand Raymond;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner une personne pour agir à titre de représentant de la Municipalité dans cette cause relevant de la Cour du Québec – Division des petites créances;

Il est proposé par : Manon Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et environnement, à titre de représentant autorisé de la Municipalité dans le cadre du recours intenté devant la Cour du Québec – Division des petites créances, pour la cause numéro : 560-32-004647-182.

18-04-088

**POINT 22**  
**DÉMISSIONS – POMPIERS VOLONTAIRES**

---

ATTENDU QUE les pompiers Richard Rivest et Vincent Évéquoz ont fait parvenir à la Municipalité leur lettre de démission en tant que pompier volontaire pour le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité accepte la démission des pompiers volontaires suivants :

- Monsieur Richard Rivest
- Monsieur Vincent Évéquoz

et ce en date de la présente.

18-04-089

**POINT 23**

**OFFRE DE SERVICE – NETTOYAGE, INSPECTION ET RÉPARATION DES HABITS DE COMBAT – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

---

ATTENDU QUE lors des interventions, le pompier est exposé à une variété de risques autant chimiques (ex. : gaz et fumées d'incendie) et physiques (ex. : chaleur) que biologiques (ex. : sang, liquides biologiques);

ATTENDU QUE l'exposition est diminuée en grande partie par les barrières thermiques et physiques des vêtements de protection individuelle (VPI);

ATTENDU QUE plusieurs études démontrent la présence de substances cancérigènes dans les gaz et les fumées d'incendie et que ces substances, particulièrement les particules solides, se retrouvent sur les habits de combat, exposant ainsi les pompiers;

ATTENDU QUE selon la norme du gouvernement (CNESST), chaque habit de combat (bunker) devrait être inspecté tous les ans;

ATTENDU l'offre de service de la compagnie « Isotech Instrumentation inc. / Division de L'Arsenal » concernant une entente d'entretien pour les habits de combats de notre Service sécurité incendie;

Il est proposé par : Mélanie Larente  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité autorise le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente, pour l'année 2018, et renouvelable pour l'année 2019 pour l'entretien des habits de combat (bunker) avec la compagnie « Isotech Instrumentation inc. / Division de L'Arsenal », au coût d'environ 30 \$ par habit de combat, le tout tel que décrit à l'offre de service jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

18-04-090

**POINT 24**

**SIGNATURE – ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – PROTECTION INCENDIE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL ET LES MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE ET DE LAC-DES-ÉCORCES – TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL**

---

ATTENDU QUE les municipalités de Mont-Saint-Michel, de Chute-Saint-Philippe et de Lac-des-Écorces désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE les municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-des-Écorces sont responsables de la couverture incendie de la Municipalité de Lac-Saint-Paul (Référence : Ententes intermunicipales « F » et « G »);

ATTENDU QUE l'objet de ladite entente est de permettre à la Municipalité de Mont-Saint-Michel de prêter automatiquement secours à la Municipalité de Lac-Saint-Paul pour le combat des incendies;

ATTENDU QUE le projet d'entente relatif à la protection incendie à intervenir entre la Municipalité de Mont-Saint-Michel et les municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-des-Écorces a été soumis au conseil municipal pour étude et approbation;

ATTENDU QUE l'entente entrera en vigueur dès sa signature par les parties et se terminera le 30 avril 2020, et que par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de deux (2) ans;

Il est proposé par : André Trudel  
Et unanimement résolu que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le maire, André-Marcel Évéquoz et la directrice générale, Annie Meilleur, à signer l'entente relative à la protection incendie à intervenir entre la Municipalité de Mont-Saint-Michel et les municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-des-Écorces, aux termes et conditions tels qu'établis audit projet d'entente soumis au conseil municipal.

18-04-091

**POINT 25**  
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ANNÉE 2017 - MTMDET**

---

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation 76 689 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et unanimement résolu que :

Le conseil municipal atteste que le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 110 341 \$, totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2017 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, est conforme aux objectifs du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

**POINT 26**  
**VARIA – PAROLE AU CONSEIL**

---

- a) Regroupement des pompiers  
Le directeur du Service sécurité incendie, monsieur André-Marcel Évéquoz, commente l'étude sur le Regroupement des services de sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle.
- b) Politique familiale et Politique des Aînées  
Madame la conseillère, Manon Cadieux, informe les membres du conseil qu'elle reporte le sujet à une séance subséquente.
- c) Hommage - Départ de Manon Lambert, directrice générale  
Le maire et les membres du conseil rendre un hommage à Madame Manon Lambert, directrice générale pour l'ensemble des services rendus à la communauté. « Son grand dévouement, son ouverture, sa gentillesse et son intérêt envers la municipalité nous ont permis de concrétiser de nombreux projets importants et d'aller de l'avant », précise monsieur Évéquoz. Un panier cadeau rempli de produits locaux lui a été remis à cette occasion.

18-04-092

**POINT 27**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par : Aurèle Cadieux  
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 20.

---

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ  
Maire

---

MANON LAMBERT  
Directrice générale adjointe